

UNE ANNÉE NOIRE POUR LES SALARIÉS !

Orléans, le 23 février 2024

La lutte contre les inégalités salariales mise à l'index !

L'index égalité salariale est une auto-évaluation des employeurs que personne ne peut vérifier. Celui de la CELC ressort à 93 sur 100 !

En première lecture, nous pourrions penser que cette note est satisfaisante.

En regardant de plus près, l'écart moyen de salaire entre les hommes et les femmes est de 9,2 % en faveur des hommes, 42 466 € contre 46 748€ !

Au final, cet index s'avère être un formidable outil d'invisibilisation des discriminations salariales vis-à-vis des femmes !

272 DÉPARTS DE L'ENTREPRISE EN 2023 !

Cette année restera sans doute comme la pire année sociale qu'ait connue la CELC. La politique sociale et économique menée depuis l'arrivée de Fouad CHEHADY en septembre 2021, aboutit à un véritable gâchis humain :

- 85 démissions !
- Près d'un salarié sur trois ne finit pas sa période d'essai !
- 17,86 % de turnover, 280 arrivées et 272 départs de CDI !

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Décès | 0 | 0 | 0 |
| Démission | 46 | 39 | 85 |
| Rupture période d'essai | 43 | 30 | 73 |
| Licenciement individuel | 27 | 12 | 39 |
| Mutation Vers Groupe | 9 | 13 | 22 |
| Retraite | 19 | 13 | 32 |
| Rupture Conventiionelle | 13 | 8 | 21 |
| SORTIES | -157 | -115 | -272 |

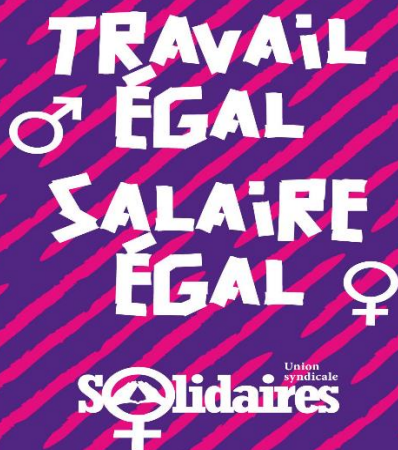
DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉSASTREUSES !

- Un niveau de postes vacants record, jusqu'à 92 !
- Des suppressions de postes massives aux Sièges !
- Une pression commerciale sans limite : vendre tout, tout le temps et à tout le monde !

Les conséquences de ces conditions de travail sont dévastatrices pour la santé et la Qualité de Vie au Travail des salariés de la CELC :

- des arrêts maladies en forte hausse !
- une augmentation de la souffrance et du stress au travail,
- des Risques Psycho-Sociaux de plus en plus nombreux.

Une remise en cause radicale de la politique commerciale, des outils de suivi, de mesure et de comparaison doit être réalisée par la direction. Cette dernière doit ouvrir sans attendre une négociation sur ces thèmes. Les élus SUD-Solidaires y participeront avec la volonté d'éradiquer le plus rapidement possible la souffrance au travail.



Projet d'évolution de rattachement des fonctions de Recouvrement et Contentieux.

La technologie vient transformer toutes les filières de la CELC.

Le Département Recouvrement et Contentieux de la DSB n'est pas en reste. Il est un pilier de la maîtrise du risque client pour la banque.

Effectivement les expositions non performantes en souffrance de plus de 90 jours doivent être traitées plus rapidement...

La direction considère qu'il est cohérent de transférer le Département Recouvrement et Contentieux du Pôle Ressources vers le Pôle Finances. Cette évolution devrait être effectuée fin mars après la remise d'avis du CSE.

LES RÉSULTATS COMMERCIAUX SONT PLUS IMPORTANTS QUE LES SALARIÉS !

Derrière les objectifs commerciaux du directoire, il n'y a qu'une volonté : toujours plus !

La direction semble ravie de ses choix en matière de politique commerciale puisque de l'aveu même du président, les résultats 2023 sont considérés comme bons.

Pourtant, la nocivité de cette politique commerciale favorisant la souffrance au travail est évidente.

SUD-Solidaires dénonce et combat, tant au niveau local qu'au plan national, au sein de toutes les instances du personnel, cette vision du travail et cette course folle aux résultats !

Fouad CHEHADY a socialement affaibli notre entreprise. Ce ne sont pas les miettes qu'il compte verser en plus sur la part variable qui vont améliorer le climat social en berne.

Les salariés de la CELC ne réclament pas l'aumône mais la reconnaissance de leur engagement au sein de l'entreprise !

REJOIGNEZ-NOUS !

SALAIRE, CONDITIONS DE TRAVAIL, RÉORGANISATIONS : LE FUTUR EST FLOU ?

SYNDIQUE-TOI

Solidaires

J'adhère

À retourner par mail : sudcelc@sudbpce.com ou par courrier interne: **PSX 45**

| | |
|---------------------------------|---|
| NOM | EMAIL PERSONNEL |
| PRÉNOM | AFFECTATION |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE | FONCTION |
| ADRESSE PERSONNELLE | CLASSIFICATION |
| | SALAIRE NET ANNUEL (pour calcul cotisation) |
| PORTABLE PERSONNEL | PAIEMENT COTISATION : annuel / semestriel / trimestriel / mensuel |

Calcul de la cotisation annuelle: Salaire mensuel net avant impôts x 13 x 0,40% – Cette cotisation ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat SUD-Solidaires BPCE, cochez cette case:

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par SUD Solidaires BPCE lui permettant de gérer votre demande d'adhésion. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant SUD Solidaires BPCE à l'adresse mail suivante : sudbpce@gmail.com

Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUE, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMOIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSALUT, Alain QUESNE, Guillaume REMBERT, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOUNOIS



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sudcelc@sudbpce.com